



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel donne pouvoir à David GAUDIN, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-56 DU 07-10

LIMITE D'AGGLOMERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le panneau d'entrée de bourg Route de Seiches a été déplacé. Pour cela, il convient de modifier l'arrêté fixant les limites d'agglomération de la commune.

La ligne à modifier est PR de la RD89 route de Seiches côté giratoire des 5 routes, remplacer le PR 13+628 (entrée et sortie) par le PR 14+014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette nouvelle limite d'agglomération.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette nouvelle limite d'agglomération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Grégory WARY**

Etriché, le 8 octobre 2024

**Le Maire
David LAGLEYZE**